

Intervention d'Etienne GUYOT
Directeur de cabinet du ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire

Réunion plénière du Comité des réseaux d'initiative publique (CRIP)
Mardi 29 septembre 2009

Monsieur le président de l'ARCEP
Messieurs les membres du collège
Messieurs les parlementaires
Je salue Bruno RETAILLEAU et Christian PAUL
Monsieur le sénateur honoraire René TREGOUET
Mesdames et messieurs les élus
Je salue le président Yves ROME qui préside l'AVICCA
Mesdames et messieurs,

Merci Monsieur le président de votre invitation à prendre la parole à l'issue de cette réunion plénière du Comité des réseaux d'initiative publique.

Michel MERCIER qui ne pouvait participer à cette réunion m'a chargé de vous faire part de toute son admiration pour le travail accompli au cours de ces dernières années sur l'aménagement numérique du territoire. **Tous ici, vous y avez contribué d'une façon ou d'une autre** et les résultats de la démarche partenariale française sont remarquables, même s'il faut aller encore plus loin.

Michel MERCIER est très attentif à finaliser le programme zones blanches téléphonie mobile. Il réunira d'ici la fin de l'année le comité de pilotage national pour faire le point sur les engagements pris par les partenaires il y a un an.

Sur le haut débit, il suit attentivement les initiatives des collectivités locales pour étendre le haut débit et la concurrence au-delà des zones rentables. C'est un sujet qu'il connaît bien, il a lui-même monté un projet de ce type dans le Rhône avec René Trégouet.. Il sait que les projets actuels, comme celui de la Gironde ou celui de l'Oise, préparent l'avenir.

Il est également très attentif, Monsieur le président JARNAC, à la question du désenclavement des territoires d'Outre Mer par les câbles sous marins.

Ce comité de dialogue et de concertation mis en place par l'autorité de régulation sur le thème de l'intervention publique dans les réseaux a effectué un travail remarquable sur le haut débit et la préparation du très haut débit.

Michel MERCIER a été nommé ministre de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire le 23 juin dernier.

Aménager le territoire, c'est structurer l'avenir.

Ministre de plein exercice, ce qui est une première, il a pris position dès le début juillet sur le très haut débit, en indiquant que **l'une de ses priorités était le déploiement du très haut débit sur tout le territoire**, et donc pour tous les habitants, selon une stratégie globale et non selon l'approche séquentielle pratiquée jusqu'ici, des zones denses vers les zones rurales.

C'est une position de conviction du nouveau ministre.

La conviction de Michel MERCIER se fonde sur son analyse de l'évolution des modes de vie dans l'espace rural et des attentes en matière de services publics.

- les ruraux expriment les mêmes besoin d'accès aux services que les urbains : les standards de vie sont les mêmes,
- les ruraux considèrent même que l'accès à distance comporte plus d'enjeux pour eux
- Pour les services publics, c'est encore plus évident : les nouveaux ruraux sont très attachés à la proximité géographique des services publics, et en même temps, ils expriment le besoin d'accessibilité permanente, de personnalisation et de qualité, que seul le très haut débit peut apporter
- Juste un exemple : quand on voit que la médecine évolue vers la prévention, on comprend que le volume d'imagerie médicale double tous les 18 mois. Ce sont des volumes de données considérables qui vont circuler entre le cabinet de radiologie, le médecin traitant et l'hôpital ou la maison de santé.

La question du moment, ce n'est plus de savoir si le très haut débit est réservé aux urbains.

La question du moment, c'est celle de la stratégie de généralisation du très haut débit et de l'articulation entre l'action des différents acteurs, présents ce matin, opérateurs, collectivités locales, parlementaires, gestionnaires d'infrastructures, le régulateur bien sûr, et qui sont tous indispensables pour faire émerger un nouvel écosystème pour la prochaine décennie, et sans doutes pour les 3 ou 4 suivantes.

Si l'accès au très haut débit partout et pour tous est l'un des enjeux vitaux de notre économie en ce début du 21^{ème} siècle, comme nous en sommes tous ici persuadés, comment s'assurer que nous allons y parvenir dans un calendrier déterminé, sans oublier personne ?

Michel MERCIER a pris position sur plusieurs points :

- **D'abord**, à l'expérience des difficultés opérationnelles et du coût de l'action publique corrective sur le numérique, **il préconise une stratégie d'anticipation**. Le programme zones blanches téléphonie mobile en donne une bonne illustration.
- **Deuxièmement, Michel MERCIER considère que cette nouvelle infrastructure est de même importance que les grandes infrastructures de transport ou le réseau électrique, avec des enjeux et des contraintes comparables :**
 - Le futur réseau de fibre va transporter l'essentiel des flux économiques et de création de valeur au 21^{ème} siècle, qui n'est donc pas un simple accessoire de l'économie réelle (comme le téléphone). C'est une grosse partie de l'économie de demain.
 - Avec une très forte contrainte financière pour les acteurs de ce marché : une rentabilité incertaine, à très long terme, peut être 15 ou 20 ans
 - On voit que les opérateurs n'ont pas les moyens d'aller au delà de 4 à 10 millions de prises, 10 millions en investissant ensemble, ce qui n'est pas la pratique française : 3 ans après les annonces, les déploiements tardent !
 - On voit aussi que les collectivités locales sont très mobilisées, mais pas toutes, ce qui pose un problème d'homogénéité
 - Il y a naturellement la question du financement de ce grand enjeu national

- **Michel MERCIER estime que l'Etat a un rôle à jouer plus important que sur le haut débit**
 - L'intérêt national est d'organiser le déploiement de cette nouvelle infrastructure pour tous, selon un calendrier précis et des règles garantissant la concurrence sur les services et la neutralité des contenus.

- **Pour autant, en tant qu'élu local, président de CG, il sait que les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer** pour préparer le déploiement équilibré du très haut débit, en étudiant les tracés ainsi que les emprises mobilisables et en préparant si nécessaire les infrastructures passives. Et l'Etat peut, et doit, y contribuer.
 - **Dès le mois de juillet, il a proposé à la signature du Premier ministre une circulaire aux préfets** préparée par la DIACT et le Centre d'étude technique de l'ouest pour mobiliser les services déconcentrés aux côtés des collectivités locales sur la mise en œuvre de **schémas directeurs d'aménagement numérique**
 - **Sans schémas directeurs il n'y aura pas de projets territoriaux.** Idéalement, il faut des schémas directeurs à l'échelon régional. C'est une question de cohérence et d'effets d'échelle. Les acteurs locaux, Etat y compris, sont les mieux placés pour définir leurs objectifs et leurs priorités. Exemple : la couverture mobile de certaines zones saisonnière est peut être plus importante que la fibre optique. Il y aura des arbitrages à faire au début.

- **Ensuite, Michel MERCIER a soutenu fermement la proposition de loi du sénateur Pintat de créer un fonds national d'aménagement numérique du territoire,** proposition dont le rapporteur était Bruno RETAILLEAU.
 - Il faut injecter du financement public pour couvrir les territoires les moins denses. On l'a fait sur le haut débit, ce sera d'autant plus nécessaire pour cette nouvelle infrastructure du futur
 - J'observe que la Commission européenne vient de statuer avec beaucoup de pragmatisme sur ce point, reprenant d'ailleurs les arguments français. Suivons son exemple et soyons pragmatiques.

- **Pour alimenter ce fonds au démarrage, car l'effet d'impulsion est un facteur clé de succès, Michel MERCIER a proposé au PM et au PDR de mobiliser le grand emprunt.** Cette idée est maintenant bien partagée au sein du Gouvernement, ce qui devrait faciliter les choses. Et c'est le seul projet qu'il va proposer à la Commission de réflexion sur le grand emprunt au titre de l'aménagement du territoire

- **Concernant la stratégie globale pour mettre tout ceci en œuvre, il s'exprimera dans deux jours au cours des Assises du numérique.** Il y a clairement plusieurs scénarios possibles, qui ne s'opposent pas, bien au contraire.
 - **Le premier scénario, vous le connaissez, c'est celui de la continuité, il consiste à accompagner le mieux possible les acteurs privés de ce marché et à les inciter à mutualiser leurs efforts d'investissement.**
 - Ce travail de mutualisation n'est pas une chose facile pour des sociétés privées qui ont un historique, des réseaux, des actionnaires parfois lointains mais toujours exigeants, donc une rentabilité court terme à assurer et des parts de marché à défendre pied à pied, trimestre après trimestre.
 - Ensuite, on court le risque de laisser 50 ou 60% de la population, en gros 15 à 20 millions de foyers – sans parler des entreprises – à l'écart de la fibre optique.

- Mais de toute façon, l'action des acteurs privés est indispensable, et l'ARCEP va veiller à ce qu'ils couvrent leurs zones d'intervention de façon la plus homogène et la plus ouverte possible, c'est un des grands acquis de ces deux dernières années au titre de la loi de modernisation de l'économie.
- **Le second scénario qui se combine très bien avec le premier, est dans la grande française tradition des services publics locaux, qui ont permis à la France de s'équiper rapidement en réseaux de distribution d'électricité mais aussi en réseaux d'eau, d'assainissement.. et plus récemment en réseaux de collecte haut débit**
 - Pour le très haut débit, cela consisterait à confier aux collectivités locales ou à leurs groupements, syndicats mixtes ou autres, la mission d'assurer ce futur service public local de la fibre optique et de l'accès au très haut débit.
 - La démarche de schémas directeurs à l'échelon régional ou départemental va dans ce sens. Tout commence par des études et finit par des évaluations. Il faut relancer rapidement les études et faire émerger des projets, dont les collectivités locales prendraient la maîtrise d'ouvrage.
 - Mais le veulent elles toutes ?
 - Peut on laisser se créer une France du très haut débit à deux vitesses, avec deux niveaux de concurrence sur les services ?
 - Comment l'Etat pourrait il les aider tout en étant garant de l'équité e de l'équilibre national ?
 - ce sujet nécessite un débat, que le ministre aura avec les parlementaires dans le cadre de l'examen de la proposition Pintat par l'Assemblée nationale le 13 octobre.

→ C'est pourquoi il y a un scénario complémentaire, je préfère cela à « scénario alternatif ». Dans ce scénario, l'Etat ne se contente pas de créer un environnement réglementaire et financier favorable, comme un bon jardinier :

- il s'engage, en tant que garant d'un résultat devant la nation, à assurer un accès très haut débit à chaque citoyen, entreprise, association ou organisation publique,
- il définit l'architecture du projet global, son équilibre géographique, ses caractéristiques techniques, ses règles permettant d'assurer l'ouverture et la neutralité du réseau
- enfin, l'Etat peut aller plus loin, en organisant lui-même, en concertation et en coordination avec les collectivités territoriales, les procédures publiques pour couvrir tout le territoire en très haut débit dans un calendrier précis, sous forme de partenariats public-privé, en respectant les initiatives en cours des opérateurs et des collectivités locales
- Et bien sûr, il veille à assurer les ressources du fonds qui vont permettre d'assurer la rentabilité des investissements des acteurs privés tout en réduisant le besoin en investissement public.

Grâce à toutes vos réflexions, mesdames et messieurs, et au travail considérable d'animation et de concertation réalisé par l'ARCEP, grâce au travail des parlementaires, je ne doute pas

que nous nous approchions de la croisée des chemins sur un sujet qui va nous conduire très loin, vers l'avant.

Je vous remercie